

AU FIL DE LA SEMAINE

PROJETS BIOGAZ D'ARCIS ET COPÉLIS 3000 jeunes bovins engraisés par an, 19 000 t de fumier alimentant avec d'autres déchets locaux une unité de méthanisation produisant en biogaz l'équivalent de la consommation de 12 000 foyers, et procurant 70 000 t de digestat servant ensuite d'amendement organique : tel se présente le double projet d'économie circulaire, s'appuyant sur Biogaz d'Arcis et Copélis, sur le site de l'ancienne coopérative de déshydratation d'Ormes.

Des partenariats inédits autour d'un projet d'économie circulaire



Les partenaires (SCARA, CIALYN, ENA et Naskeo Environnement) ont présenté leurs deux projets avant le lancement des enquêtes publiques.

« **A**vant le lancement des enquêtes publiques concernant les deux projets complémentaires, méthanisation de Biogaz d'Arcis et d'engraissement de jeunes bovins Copélis, nous avons organisé cette réunion publique pour vous informer et échanger avec vous. C'est aussi l'occasion de rappeler que ces projets répondent à des enjeux territoriaux multiples, qu'ils résultent de partenariats innovants et qu'ils sont aussi le fruit d'une volonté partagée de revitaliser le site de l'ancienne coopérative de déshydratation d'Ormes. » Dans une salle des Fêtes de Torcy-le-Grand archi comble, démontrant tout l'intérêt de cette initiative, Jean-Pierre Flogny, président de la SCARA, ne cache pas sa fierté d'être aux côtés des représentants des différentes structures réunies autour de ces deux projets.

Une chaîne coélaborative pour un projet territorial

En effet, sur ce territoire fortement lié au développement de l'agriculture et à ses industries d'aval et d'amont, l'arrêt d'activité de la coopérative de déshydratation d'Ormes avait été accompagné de réflexions menées en 2011. Entre autres celles de la SCARA, toujours en quête de création de valeur ajoutée sur son territoire, et celles de la Chambre d'agriculture pour lui trouver une nouvelle destination industrielle. Parallèlement, comme l'a rappelé Yves Pinet des Ecots, président de la Cialyn : « la Cialyn était à la recherche d'un site d'engraissement de jeunes bovins, afin de faire face au débouché italien

dont la tradition d'engraissement a tendance à s'effriter, et afin de conforter l'activité de l'abattoir de la Sicavyl de Migennes, qui a besoin de 400 jeunes bovins par semaine. Une visite du site d'Ormes organisée par la Chambre d'agriculture, nous a éclairés sur les atouts de cette situation : au cœur d'une région offrant un bon potentiel de productions, pour l'alimentation et la paille nécessaire aux jeunes bovins, et comptant de nombreux agriculteurs intéressés par l'épandage d'effluents d'élevage contribuant à réduire les intrants. » Autre pièce de ce puzzle, permettant de comprendre les partenariats tissés aujourd'hui : 3 agriculteurs (MM. Gaudy, Rampeneau et Bourotte) avaient constitué début 2012 la société ENA (Energie Nouvelle Aubeoise) ayant pour projet la création d'un méthaniseur sur la commune du Chêne. Enfin dernier maillon de cette chaîne coélaborative, celui des compétences en matière de méthanisation : il s'agit de la société Naskeo Environnement, société créée en 2005 et spécialisée dans l'étude, le développement, la conception et la réalisation d'unités de production d'énergie renouvelable par méthanisation. Ensuite, dans l'intérêt général les réflexions des uns et des autres ont réussi à se rejoindre pour se traduire par des études affinant la dimension des projets, le gisement de matière, le rôle des différents acteurs et la structuration de leurs relations, la préparation des dossiers administratifs, etc. C'est ainsi que l'an dernier est bâti un double projet global sur

le site de l'ancienne coopérative de déshydratation d'Ormes. Le premier porté par la Cialyn, Copélis, vise la création d'un atelier d'engraissement en 3 lots pour un total de 2 000 places de jeunes bovins, soit environ 3 000 produits par an, valorisant un potentiel de productions végétales locales (écarts de pomme de terre, brisure de maïs, pulpes de betteraves surpressées (eq. en surface de 600ha), etc.) de 13 000 t/an pour l'alimentation, 4 500 t de paille et débouchant sur la collecte de 19 000 t d'effluents d'élevage destinés à l'unité de méthanisation. Le second, l'unité de méthanisation par voie sèche, est porté par la SAS Biogaz d'Arcis, créée fin avril 2013 et détenue à 49% par la SCARA et 51% par la société ENERKO. ENERKO ayant été constituée par deux partenaires, Naskeo Environnement (pour 70%) et ENA (pour 30%).

3000 taurillons et du biogaz pour 12 000 foyers

Concrètement, ce projet vise

la production de biogaz, équivalente à la consommation de 12 000 foyers, en s'appuyant sur 3 méthaniseurs alimentés par différentes sources de matières premières pour atteindre en période de croisière un total annuel de 80 000 t : les effluents de l'élevage Copélis, des issues de céréales, des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), des sous produits de l'industrie agro-alimentaire (lactosérum, pelures de légumes et fruits, etc.) et des biodéchets (restes alimentaires de GMS, etc.). Le digestat, qui présente une valeur fertilisante nettement plus élevée que les matières de base, sera ensuite valorisé en amendement organique (67 000 t/an) selon les règles d'un plan d'épandage sur plus de 10 000 ha de cultures concernant une centaine d'exploitation dans un rayon de moins de 15 km autour du site. A noter que, sans prendre en compte la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la substitution des engrais de synthèse par le digestat, l'unité de Biogaz d'Arcis permettra d'éviter l'émission de près de 12 000 t de CO₂/an, soit l'équivalent de 4 000 voitures parcourant 15 000 km/an. Les enquêtes publiques concernant les deux projets débutent très prochainement : du 19 avril au 19 mai pour Biogaz d'Arcis et du 26 mai au 26 juin pour Copélis. Le début de mise en service est prévu pour le 1er semestre 2016.

LES PROJETS COPÉLIS ET BIOGAZ D'ARCIS EN QUELQUES POINTS

■ Copélis

- 3 bâtiments d'engraissement de jeunes bovins (420, 680 et 807 places) + un bâtiment d'adaptation de 238 places.
- Production de 3000 taurillons/an : brouillards de 9 à 10 mois, engraisés pendant une période d'environ 8 mois (poids vif à l'abattage d'environ 720 kg)
- 3 emplois équivalent temps plein créés sur le site + emplois indirects (aliments, abattoirs, etc.)
- 3 millions d'euros d'investissement

■ Biogaz d'Arcis

- 3 digesteurs de 2 200 m³ pour traiter un maximum de 80 000 t de matières, soit 65 000 t en moyenne.
- les matières premières seront déconditionnées et hygiénisées (1h à 70°) par la société SDORA (Société de Déconditionnement Organique de la Région d'Arcis). Le procédé de méthanisation par voie sèche s'appuie sur un séjour de la matière en moyenne de 24 jours à 37° dans le digesteur. Le biogaz à faible pression sera ensuite stocké dans une enceinte en forme de ballon « le gazomètre » avant d'être épuré puis mis aux normes du gaz naturel pour être ensuite injecté dans le réseau.
- 4 emplois équivalent temps plein seront créés sur le site, auxquels s'ajoutent 6 emplois indirects (logistique, épandage, sous-traitance, maintenance, etc.)
- 16 millions d'euros d'investissement.

F.NOEL

